

Prix de l'entrepreneur GPS&O 2025

Les candidatures sont ouvertes du 2 septembre au 15 décembre 2024.

Le Prix de l'entrepreneur de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise fait son grand retour en 2024. D'une dotation de 47000 €, la 5^{ème} édition de ce prix débutera le 2 septembre avec le lancement de l'appel à candidature. Étudiants, porteurs de projet ou chefs d'entreprise confirmés ou en devenir, vos inscriptions sont attendues jusqu'au 15 décembre.



Qui peut candidater ?

Les candidats potentiels doivent répondre à trois critères :

- Être âgé au moins de 18 ans ;
- Résider sur le territoire de la communauté urbaine ;
- Être étudiant, jeunes diplômés, salariés, cadres, ou dirigeant d'une TPE ou PME au sens de la Communauté européenne.

En résumé, si vous avez un projet, une innovation ou une entreprise à valoriser, vous avez le profil pour postuler ! Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et se prolongent jusqu'au 15 décembre. Les dossiers seront ensuite soumis aux comités de sélection puis le jury départagera les candidats.

Le palmarès sera dévoilé le mardi 18 mars 2025 lors d'une cérémonie de remise de trophées au Forum Armand Peugeot à Poissy.

Un soutien concret aux acteurs économiques

Ce concours atteste de la détermination de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise de faire du développement économique une de ses priorités. Il s'inscrit en effet dans une politique ambitieuse, appuyée par différents dispositifs de soutien et d'accompagnement mis en place par GPS&O. En plus des dotations aux lauréats, le Prix de l'entrepreneur est effectivement un tremplin en termes de notoriété, de valorisation des projets, des parcours, des activités...

5 prix et 47000 € de dotations

Pour cette édition, les prix récompenseront un lauréat dans cinq catégories :

- Prix « Créateur » 10?000 €

Prix récompensant l'étudiant, le porteur de projet ou le créateur d'entreprise de moins de 1 an (entreprise créée au cours de l'année 2024) implanté sur le territoire GPS&O le plus pertinent aux yeux des membres du Jury.

- Prix « Innovation » 10?000 €

Prix récompensant l'entreprise créée avant le 1er janvier 2024 implantée sur le territoire GPS&O la plus innovante sur un plan technique (innovation de produit, de process), social, environnemental ou organisationnel.

- Prix « Économie Circulaire » 10?000 €

Prix récompensant l'entreprise créée avant le 1er janvier 2024 portant une démarche d'économie circulaire la plus pertinente pour les membres du Jury.

- « Prix de l'Entrepreneur GPS&O de l'année » 15?000 €

Prix récompensant l'entrepreneur portant le projet le plus pertinent pour les membres du Jury toutes catégories confondues et répondant aux critères suivants : tous publics dont les salarié(e)s, cadres, étudiant(e)s, porteurs de projet, TPE-PME (au sens du droit communautaire européen) du territoire.

- « Prix du Public » 2?000 €

Prix récompensant l'entrepreneur le plus pertinent pour le grand public parmi l'ensemble des candidats finalistes de chaque catégorie (retenus par chacun des comités de sélection et auditionnés par le Jury final). Ce Prix sera désigné par le vote des internautes accessible depuis le site internet de la Communauté urbaine : GPSEO.FR

En chiffres

- 26 lauréats depuis la création du Prix de l'entrepreneur (2017)

- 311 candidatures
- 130 000 € de dotations lors des précédentes éditions et 47 000 € cette année

Infos pratiques

Inscriptions et conditions de participation sur gpseo.fr

Date limite de dépôt des candidatures : le 15 décembre 2024.

Document(s)

[Flyer - Prix de l'entrepreneur GPSEO](#)

Liens utiles

[Plus d'information sur gpseo.fr](#)